



Conditions générales de vente des « balades ferroviaires »

1. Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association ITINÉRANCES VOYAGES dont le siège social est situé 4838 Rue de la Jeune Parque 34070 MONTPELLIER, et de son client dans le cadre de la vente d'une prestation de balade pédestre ferroviaire commentée.

Toute prestation accomplie par l'association ITINÉRANCES VOYAGES implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. Service proposé

Des balades ferroviaires commentées sont proposées et consistent en un parcours de marche plus ou moins long et pendant lequel un bénévole de l'association apporte un éclairage et des connaissances en matière d'histoire ferroviaire locale. Il ne s'agit pas d'un guide conférencier, et donc non soumis à la réglementation du Code du Tourisme qui régit la profession de guide :

Article L221-1 du code du tourisme, Modifié par LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 109, Section 1 :
Dispositions générales : « Pour la conduite de visites guidées dans les musées de France et les monuments historiques, les personnes physiques ou morales réalisant, y compris à titre accessoire, les opérations mentionnées au I de l'article L. 211-1 ne peuvent utiliser que les services de personnes qualifiées titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. Les personnes morales mentionnées au III de l'article L. 211-18 ne sont pas soumises à cette obligation ».

Le client est expressément invité à porter une attention toute particulière au cadre juridique qu'implique le Code du Tourisme. Ainsi, la législation est stricte en terme de vente de forfaits : Code du tourisme, Article L211-2 à 6, extrait :

« II.-A.-Constitue un forfait touristique la combinaison d'au moins deux types différents de services de voyage aux fins du même voyage ou séjour de vacances, dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée, si : 1° Ces services sont combinés par un seul professionnel, y compris à la demande du voyageur ou conformément à son choix, avant qu'un contrat unique incluant tous ces services ne soit conclu »

N'ayant pas, pour le moment, d'immatriculation auprès d'ATOUT FRANCE et n'étant pas titulaire des autorisations et garanties ad-hoc, l'association ITINÉRANCES VOYAGES n'est pas



autorisée à vendre des services d'autres prestataires, comme un restaurant, l'entrée dans un musée ou toute autre activité connexe.

3. Cadre juridique

L'association ITINÉRANCES VOYAGES est inscrite au registre national des associations (RNA) sous le numéro W343030277 et est immatriculée auprès de l'INSEE sous le SIRET 918 035 429 000 11 avec un statut juridique « Association Loi 1901 à but non lucratif ».

4. Disponibilité et Réservation

La réservation s'effectue par email, téléphone et préférentiellement via le site internet de l'association.

Par email : voyagesitinerances@gmail.com

Sur le site : www.itinerancesvoyages.fr/ en complétant le formulaire de réservation de la page « Nos balades » accessible directement depuis la page d'accueil dudit site. La transaction est sécurisée via la plateforme HELLOASSO <https://www.helloasso.com/associations/itinerances-voyages>.

Aucune information ou données à caractère bancaire ne sont collectées par l'association ITINÉRANCES VOYAGES lors de la réservation et du paiement.. Le service de billetterie et de paiement en ligne sont assurés par cette plateforme dédiée aux acteurs du monde associatif.

L'association ITINÉRANCES VOYAGES s'engage à adresser par courriel au client une confirmation de disponibilité, et de réservation et rappelant les détails de la balade réservée par lui.

Toute commande vaut acceptation des prix et description des produits disponibles à la vente.

La commande d'une prestation implique l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions générales de ventes qui prévalent sur tout autre document.

5. Tarifs

a) Tarifs des prestations

Les tarifs des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés Toutes Taxes Comprises (TTC).

L'association ITINÉRANCES VOYAGES s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à proposer la prestation au prix indiqué lors de la réservation effective de la balade.

6. Conditions de règlement

a) Réservation

La réservation des prestations ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement du client.

7. Conditions et frais en cas d'annulation

L'annulation de la prestation, par l'association ITINÉRANCES VOYAGES ou le client, postérieure à la confirmation de réservation est soumise aux dispositions ci-après:

a) Annulation imputable à l'association ITINÉRANCES VOYAGES



L'association ITINERANCES VOYAGES, via un intervenant, s'engage à être présente à la date, à l'heure et au lieu de rendez-vous spécifiés lors de la réservation. En cas de force majeure ou événements exceptionnels, ne permettant pas à l'association ITINÉRANCES VOYAGES d'assurer la prestation (maladie ou accident), l'association ITINÉRANCES VOYAGES pourra proposer une prestation de remplacement équivalente. Le client pourra accepter ou refuser cette offre. Si le client refuse cette proposition de remplacement, l'intégralité du montant de la prestation lui sera remboursée.

b) Annulation imputable au client

Si le client annule après l'heure de rendez-vous fixée ou s'il ne se présente pas au lieu de rendez-vous, aucun remboursement ne sera effectué et le prix de la balade sera dû, dans son intégralité. L'heure de fin de la prestation reste celle établie par le contrat au moment de la prise de la commande. Le client doit s'assurer d'être à l'heure et au lieu de rendez-vous avant le départ de la balade commentée.

8. Modification des visites guidées

Toute modification concernant les caractéristiques de la balade commentée (horaires, contenu, nombre de personnes ...) doit être notifiée au plus tôt et sera prise en compte sous réserve de la disponibilité et de la capacité de l'intervenant.

Au-delà de 30 minutes d'attente, l'intervenant se réserve le droit d'annuler la prestation et sans qu'aucun remboursement ne soit fait sur les frais avancés de la part du client.

9. Responsabilité civile

L'association ITINÉRANCES VOYAGES ne peut être tenue responsable du comportement inapproprié de son client au cours de sa prestation de balade commentée, ni des dégradations causées aux biens de tiers.

10. Assurances

En cas d'accident pendant la prestation, sur la personne de l'intervenant ou des clients, comme à des tiers, l'association ITINÉRANCES VOYAGES et son client pourront avoir affaire à leurs sociétés d'assurances. La responsabilité civile générale de l'association ITINÉRANCES VOYAGES est assurée par la MACIF, police n°18197950 (contrat Multigarantie Activités Sociales).

11. Vos données personnelles

A la suite d'une réservation par mail ou via le site internet de l'association ITINERANCES VOYAGES, les données personnelles (nom, prénom, adresse mail) des clients sont collectées dans le cadre d'un programme de diffusion. Cependant, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez faire valoir ce droit sur simple demande par courrier ou par mail.

12. Tribunal compétent



ITINÉRANCES VOYAGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Judiciaire de Montpellier - Place Pierre FLOTTE- 34040 MONTPELLIER CEDEX 1.

Fait à MONTPELLIER, le 22 novembre 2023.

